



2023

RAPPORT ANNUEL DÉVELOPPEMENT DURABLE



SOMMAIRE

01	PREAMBULE	4
02	DEMARCHES ET CHIFFRES CLES SUR L'EUROMETROPOLE DE METZ	6
	a. Un Territoire Engagé pour la Transition Ecologique	
	b. Quelques chiffres clés en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques, de consommations d'énergie et de production d'énergies renouvelables	
03	MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE ET DES RESEAUX	8
	a. Concertation pour le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	
	b. Participation à des réseaux et partenariat franco-allemand	
	c. Opération « éco-défis » : un accompagnement des artisans et commerçants dans la transition écologique	
04	OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'ADAPTATION DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	10
	a. Rénovation énergétique des bâtiments	
	b. Mobilité durable	
	c. Massification de la production et de l'usage des énergies renouvelables	
	d. Planification écologique de l'aménagement	
	e. Adaptation au changement climatique	

05	OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : L'EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS	15
	a. Qualité de l'air	
	b. Education à l'environnement et au développement durable	
	c. Emploi et insertion par l'activité économique	
06	OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : LA CONSOMMATION, L'ECONOMIE RESPONSABLE ET LA TRANSITION SOLIDAIRE	18
	a. Alimentation – consommation et achats responsables	
	b. Gestion des déchets	
	c. Tri et prévention des déchets	
	d. Economie circulaire et écologie industrielle et territoriale	
07	OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : LA BIODIVERSITE, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	21
	a. Trame Verte et Bleue (TVB), Trame noire	
	b. Nature en Ville	
	c. Natura 2000	
	d. Gestion forestière durable	
	e. Mont St-Quentin	
	f. Etangs de St Rémy	
	g. Protection de la ressource en eau	

PRÉAMBULE

La loi du 12 juillet 2010, dite Loi Grenelle de l'Environnement II, prévoit que les intercommunalités de plus de 50 000 habitants présentent chaque année **un rapport sur leur situation en matière de développement durable**. Présenté en amont du débat d'orientation budgétaire, le rapport a **pour objectif de renforcer l'intégration du développement durable dans les projets et politiques de la collectivité**, en éclairant le débat et les choix effectués.

Ce bilan annuel de la collectivité doit permettre notamment **une meilleure compréhension de l'action publique en matière de développement durable**.

A quoi sert le rapport développement durable ?

- Informer, sensibiliser et garantir une transparence auprès des habitants
- Discuter et échanger autour de bonnes pratiques et valoriser les actions menées sur le territoire
- Être un support d'échange et de méthodologie pour faire un bilan des actions menées par la métropole, pour une meilleure intégration des enjeux du développement durable dans l'action métropolitaine
- Présenter la politique globale de développement durable de la métropole.

Ce rapport fait état des actions menées sur l'année 2022 et le début de l'année 2023 et qui contribuent de manière effective aux cinq finalités du développement durable définies par l'Etat. Synthétique, ce rapport présente les avancées en matière de développement durable pour mieux partager les points de réussite, les marges de progrès et les priorités à venir. Il s'appuie notamment sur les éléments de méthode issus de la démarche « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » (TETE).



Un rapport aligné sur les objectifs de développement durable des Nations Unies

Les 17 objectifs de développement durable (ODD), qui constituent l'Agenda 2030 adopté par les Nations Unies en septembre 2015, constituent un programme de développement durable adopté par la France. Ils se déclinent en 169 cibles ou sous-objectifs. Les objectifs de développement durable constituent un langage commun au niveau international, comme au niveau local entre acteurs.

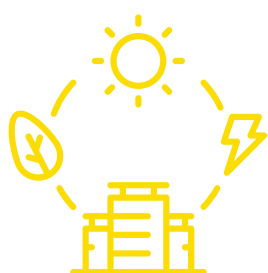
La loi du 4 août 2021 fait évoluer le rapport de développement durable en introduisant l'Agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable en tant que cadre de référence commun. Lutte contre le changement climatique, protection de la faune et la flore aquatiques et terrestres, consommation responsable...autant d'enjeux que porte l'Eurométropole de Metz.



Le site de l'ONU précise chacun des objectifs et renvoie aux différentes cibles : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

DEMARCHES ET CHIFFRES CLES SUR L'EUROMETROPOLE DE METZ

Un Territoire Engagé pour la Transition Ecologique



L'Eurométropole de Metz s'est engagée depuis septembre 2021 dans le programme national « Territoire Engagé Transition Écologique » proposé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Il permet aux collectivités de structurer leur politique de transition écologique et leur projet de territoire. Pour cela, il s'articule autour de deux référentiels thématiques : Climat Air Énergie et Économie circulaire. Volontaire, l'Eurométropole de Metz s'est engagée sur ces deux volets, pour une durée de 4 ans renouvelable.

A la suite des audits réalisés en septembre 2022, l'Eurométropole de Metz a obtenu début 2023, en lien avec son nouveau Plan climat air énergie territorial, le label 3 étoiles pour le volet Climat Air Énergie avec un score d'un peu plus de 64 %. L'obtention de ces trois étoiles (sur un total de cinq) permet de témoigner de la mobilisation de l'Eurométropole tant sur ses stratégies en matière de planification territoriale, de patrimoine, d'énergie, d'eau, que de mobilité.

Elle devrait obtenir sa première étoile en 2024 sur le volet Économie Circulaire.

Quelques chiffres clés en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques, de consommations d'énergie et de production d'énergies renouvelables

Afin de comprendre son territoire, l'Eurométropole peut s'appuyer sur les données relatives à l'année 2021 pour le territoire de l'Eurométropole publiées durant l'été 2023 par l'Observatoire régional climat air énergie. Ce diagnostic permet de constater une bonne trajectoire du territoire en matière de baisses des émissions de la plupart des polluants et des gaz à effet de serre directs. A contrario, il est nécessaire d'amplifier les actions d'économie d'énergie, notamment dans le secteur de la mobilité et des bâtiments et de doubler la production des énergies renouvelables d'ici 2030.

De manière détaillée, la situation du territoire est la suivante :

POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES (en tonnes /an)	Valeur pour l'année 2021	Objectifs pour 2030	Commentaire et perspectives
Dioxyde de soufre (SO2)	35,0	40,7	Les baisses des émissions de la plupart des polluants atmosphériques sont conformes aux objectifs de réduction fixés dans le Plan Climat. Les émissions de particules fines diminuent toutefois moins rapidement.
Oxydes d'azote (NOx)	1644,6	1339,2	
Ammoniac (NH3)	348 ,4	343,4	
Composés organiques volatils (COVNM)	1 245,1	1134,	
Particules fines (PM10)	366,1	236,2	
Particules fines (PM2.5)	215,2	178,0	

GAZ A EFFET DE SERRE DIRECTS	Valeur pour l'année 2021	Objectifs de baisse 2030	Commentaire et perspectives
Emissions de Gaz à effet de serre (en tonnes eq. CO2 /an)	970 805,7	657 062	La tendance à la baisse des émissions est correcte mais doit être poursuivie pour atteindre l'objectif 2030.

ENERGIE	Valeur pour l'année 2021	Objectifs pour 2030	Commentaire et perspectives
Consommation énergétique finale (en GWh /an)	5 033,4	4 045	Les consommations d'énergie du territoire sont restées stables entre 2019 à 2021. Il sera nécessaire d'amplifier des actions d'économies d'énergie d'ici 2030 notamment dans les secteurs de la mobilité et des bâtiments.
Production d'énergies renouvelables (ENR) (en % de la consommation finale)	12,9 %	25 %	La production d'énergies renouvelables d'ici 2030 doit doubler sur le territoire

MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE ET DES RESEAUX

Concertation pour le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

L'année 2022 a été, avec l'élaboration du nouveau Plan climat air énergie métropolitain, celle de nombreuses démarches de mobilisation des acteurs du territoire avec :

- Treize ateliers avec des étudiants, enfants, experts, agents
- Une enquête habitants ayant mobilisé 568 répondants en un mois
- Un séminaire des élus, pour co-construire et prioriser le plan d'action

Le Plan Climat Air Energie Territorial a été arrêté par le Conseil métropolitain le 14 novembre 2022.

L'année 2023 aura vu la poursuite de cette démarche de concertation avec :

- La mobilisation des Communes membres via des fresques du climat pour les élus municipaux et des ateliers « Défi 3 ans pour réussir la transition dans ma Commune »,
- La réception et l'analyse des avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe), de l'Etat et de la Région sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial et l'établissement d'un mémoire en réponse, publié sur le site internet de l'Eurométropole,
- Une consultation publique sur l'ensemble du Plan Climat durant 1 mois et demi à l'été 2023
- L'enrichissement du plan d'action grâce au travail des élus, des services et des partenaires.



Participation à des réseaux et partenariat franco-allemand

En 2022 et 2023, l'Eurométropole de Metz a poursuivi sa participation à de nombreux réseaux qui réunissent acteurs publics et acteurs privés dans le domaine de la Transition Ecologique. Energy Cities, AMORCE, l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air en sont quelques exemples.

La Région Grand Est et l'ADEME au travers du programme Climaxion ont également développé trois réseaux de professionnels auxquels l'Eurométropole a participé activement à savoir :

- Le Réseau régional Climat Air Energie, qui regroupe régulièrement les chargés de mission de l'ex-Lorraine
- Le réseau COLLECTif, qui facilite le travail en matière de sourcing pour des solutions innovantes en matière d'Achats Durables
- Le réseau Grand Est des animateurs de l'écologie industrielle et territoriale qui permet à la métropole d'identifier des solutions de recyclage disponible sur d'autres territoire ou de permettre une massification à échelle régionale de certains flux de matières diffus pour permettre leur traitement à une échelle industrielle.

L'Eurométropole de Metz poursuit par ailleurs son travail en « tandem de transition énergétique » avec la Ville allemande de Worms, notamment sur les questions d'adaptation au changement climatique. Ainsi :

- Une balade urbaine « urbanisme et adaptation » a été organisée en juin 2023, pour environ 30 habitants de Worms apprenant la langue française
- Le Maire de Worms a été accueilli par le Président de l'Eurométropole de Metz en octobre 2023, dans le cadre du 1er Forum franco-allemand de Metz

Opération « éco-défis » : un accompagnement des artisans et commerçants dans la transition écologique

Depuis 2015, l'opération « Éco-défis » est proposée gratuitement aux artisans et commerçants du territoire afin de les conseiller et les accompagner dans leur démarche d'éco-responsabilité.

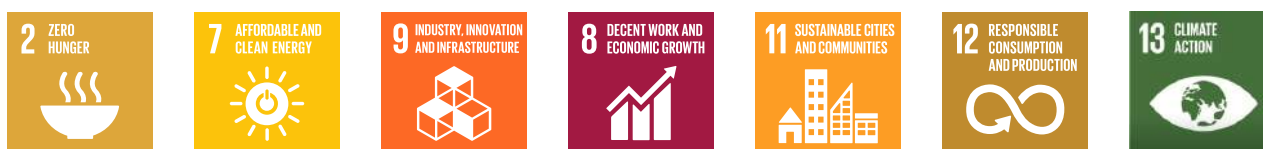
L'année 2023 est la 7^e édition du dispositif avec 38 lauréats dont 35 nouveaux engagés. Il s'agit d'une année record puisqu'en moyenne l'Eurométropole de Metz compte 19 lauréats par an.

Pour faire de ce dispositif un tremplin vers la transition écologique des entreprises, l'Eurométropole a mis en place une aide financière inédite pour favoriser les investissements des artisans et commerçants en remboursant 40% de leur montant dans la limite de 5000€.

**Depuis 2015, ce sont
113 entreprises
différentes qui ont pu
être accompagnées
par la Chambre de
commerce et
d'industrie et la
Chambre de Métiers
et de l'Artisanat.**

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'ADAPTATION DU TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Liens avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) :



Rénovation énergétique des bâtiments

La réduction des consommations d'énergie dans le secteur résidentiel constitue une des priorités du Plan Climat Air Energie Territorial sur le territoire de l'Eurométropole de Metz. L'objectif de rénovation performante de 2800 logements par an d'ici 2030 a ainsi été fixé. Ce sont ainsi environ 2300 logements privés et 500 logements publics qui doivent faire l'objet d'une rénovation performante chaque année.

Pour atteindre cet objectif de nombreux dispositifs sont déployés :

- En matière de rénovation thermique, l'Eurométropole s'appuie notamment sur le Plan Local de l'Habitat adopté 2020 : Il comporte un objectif de 900 logements privés rénovés sur 6 ans, selon l'opération programmée d'amélioration de l'habitat en cours. Sur ces 900 logements, deux-tiers concernent la rénovation thermique avec des travaux devant permettre une réduction -35% de la consommation d'énergie du ménage. Le Plan Local de l'Habitat traite également des rénovations de logements sociaux (avec un objectif de 250 à 600 par an) et des copropriétés dégradées (actuellement 720 logements sur 8 copropriétés). En 2022, le bilan fait état de 53 rénovations thermiques : 49 pour des propriétaires occupants et 4 pour des propriétaires bailleurs. Il faut ajouter à ce bilan 196 logements, représentant cinq copropriétés, qui ont été rénovés thermiquement.



- En complément, le renforcement des financements de l'Eurométropole a conduit à l'augmentation significative des moyens de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays messin pour atteindre les résultats suivants en 2022 :
 - 878 informations de premier niveau et 1 182 conseils personnalisés délivrés aux particuliers sur la rénovation énergétique de leur logement
 - 292 ménages accompagnés dans des travaux de rénovation énergétique globale
- 23 copropriétés accompagnées et le déploiement du dispositif « Rénovons collectif » dédié à la sensibilisation des copropriétés à la rénovation énergétique.
- En matière de logement social, la SEM « Eurométropole Metz Habitat » a rénové 232 logements sur 2022-2023 et 965 sont actuellement en travaux. Un appel d'offre a été lancé pour la rénovation de 2124 logements.
- En matière de précarité énergétique, une assistance technique européenne a été missionnée afin de déterminer des pistes pour mieux lutter contre la précarité énergétique sur l'Eurométropole de Metz alors que 16% des ménages de l'Eurométropole sont en précarité énergétique.

Mobilité durable

De nombreuses actions ou projets visant à développer la mobilité alternative à la voiture individuelle, ou la non-mobilité (déplacements évités), sont en actuellement réalisés par l'Eurométropole avec notamment :

- L'ouverture d'une ligne fluviale en 2022, étendue en 2023 sur environ 10 km de tracé de Metz-centre à Moulins-lès-Metz.
- La desserte de l'ensemble des 46 communes par au moins une ligne de transport en commun régulière, comprenant la Commune de Lorry-Mardigny desservie depuis septembre 2023.
- Le développement d'une stratégie ambitieuse d'électromobilité avec la finalisation du Schéma directeur des infrastructures de recharges pour les véhicules électriques prévue pour fin 2023.
- La création de nombreuses pistes cyclables (pont de Verdun, boulevard Paixhans, avenue Foch, rue L-C. Maréchal à Metz, liaisons Saulny-Woippy, Marly-Pouilly, rue du chemin de fer à Marly) et la pose de 14 nouveaux compteurs pour évaluer la fréquentation des pistes.



Focus Transports en commun

L'Eurométropole de Metz met en œuvre depuis plusieurs années, aux côtés de la Région Grand Est une intégration tarifaire, permettant aux usagers du réseau Le Met' d'emprunter les TER entre les cinq gares du territoire, avec les tarifs ou abonnements Le Met'.

Focus Logistique urbaine

L'Eurométropole mène une démarche InTerLUD portant sur la logistique urbaine avec un diagnostic finalisé, des ateliers de concertation et l'élaboration d'un plan d'action. L'Eurométropole a signé une convention avec le groupe La Poste pour le développement de la cyclo-logistique.

Massification de la production et de l'usage des énergies renouvelables

Le Plan Climat Air Energie Territorial prévoit des objectifs ambitieux de production d'énergie renouvelable et de récupération en 2030 avec une production doublée en 7 ans.

Pour y parvenir, l'élaboration du premier Plan local d'Urbanisme Intercommunal de l'Eurométropole, arrêté le 3 avril 2023, constitue un fort levier. Son règlement prévoit l'obligation pour les constructions neuves à toitures plates de végétaliser et/ou d'installer des panneaux solaires (thermiques ou panneaux photovoltaïques).

Une première centrale Photovoltaïque au sol a par ailleurs été mise en service en juin 2023 à Metz-nord par l'UEM. De 1300 m², elle permet la production de 228 MWh par an. Enfin, dans le cadre de la loi d'Accélération des énergies renouvelables de mars 2023, les communes de l'Eurométropole doivent définir des zones qui permettront d'accélérer le développement des énergies renouvelables sur leur territoire.



Crédit photo : UEM

Focus réseau de chaleur urbain

L'Eurométropole a décidé de classer les réseaux de chaleur urbains et a identifié des zones de développement prioritaire sur le territoire : Metz, le Ban-St-Martin, Woippy et Montigny. Pour toute installation de chauffage supérieure à 30 kW, il existe donc désormais une obligation de raccordement au réseau de chaleur pour la construction.

Les consommations de chaleur augmentent chaque année avec l'augmentation des bâtiments raccordés (2021 : 483 597 MWh).

Focus Hydrogène renouvelable

L'Eurométropole a poursuivi en 2023 le déploiement de sa nouvelle filière « hydrogène renouvelable » qui permettra à ses bus et ses bennes à ordures ménagères de rouler à l'hydrogène. Une Société par actions simplifiées (SAS), baptisée « H2 Metz », a ainsi été créée au printemps 2023 par l'Eurométropole de Metz (10%), UEM (80%) et le groupe John Cockerill (10%) pour produire, distribuer et vendre de l'hydrogène vert.

Planification écologique de l'aménagement

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, arrêté le 3 avril 2023 par le Conseil métropolitain, s'inscrit entièrement dans la stratégie climat-air-énergie de l'Eurométropole. Il comporte ainsi une « Orientation d'Aménagement Particulière » spécifique à l'énergie et au climat (adaptation au changement climatique, performance énergétique et énergie renouvelable).

Le Plan Climat Air Energie Territorial comme le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ont pour objectif la division par deux de la consommation foncière des terrains agricoles, naturels et forestiers à l'horizon 2030, en vue d'un objectif de « Zéro artificialisation nette » (ZAN) à l'horizon 2050.

Outre les obligations de toitures végétalisées et/ou de panneaux solaires ou photovoltaïques, le règlement oblige toute nouvelle construction en zone « 1AUc » (zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation) à avoir un récupérateur d'eau à la parcelle. Il impose également un coefficient de pleine terre permettant de limiter les surfaces imperméabilisées et le ruissellement. Cette obligation constitue un levier important pour recharger la nappe phréatique.

Afin de protéger la ressource en eau, l'Eurométropole a réalisé un inventaire exhaustif des zones humides en 2022 qui devront être préservées. Par ailleurs, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal prévoit l'interdiction de méthaniseur à proximité des zones de captages, la prise en compte des capacités des ouvrages pour l'eau potable en rapport des zones de développement, ou encore la mise en œuvre de l'outil « SESAME » pour adapter les plantations d'arbres et d'arbustes aux changements climatiques.



Adaptation au changement climatique

Afin d'adapter l'Eurométropole au changement climatique, des projets de désimperméabilisation et de végétalisation des espaces publics ont été menés : une quinzaine de projets ont été réalisés, pour plus de 7000 m², dont environ 2000 m² dans les cours d'écoles ou les crèches. Les communes de l'Eurométropole sont par ailleurs accompagnées lors de la requalification de leurs traverses ou places pour intégrer cette problématique. Enfin, une enquête sur la surchauffe urbaine a été menée auprès des habitants du quartier messin de la Patrotte, avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville en mai 2023.

Focus « EAU et GEMAPI »

En 2022, l'Agence de l'eau a contractualisé avec l'Eurométropole, la Ville de Metz, Haganis et la Régie de l'eau pour développer des projets d'adaptation au changement climatique. Ce sont ainsi 29M€ de subventions qui ont été programmées. Le Plan Pluie de l'Eurométropole permettra de donner les axes de développement en matière de gestion intégrée des eaux pluviales et permettra un découpage du territoire en sous-bassins de collecte des eaux pluviales avec des objectifs de pluie à abattre (dé-raccordements). Il faut noter enfin que des projets de renaturation et restauration de cours d'eau sur 6 ruisseaux (Ramotte, Rilleau, Saint-Pierre, Montvaux, Vallières, Mance) ont été menés sur la période 2019-2022, pour un linéaire total de 38,4 km réalisés.

Liens avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) :



Qualité de l'air

Une étude de préfiguration d'un fonds air-bois

En matière de qualité de l'air, une étude de préfiguration a été menée par l'Eurométropole début 2023 en vue de la mise en place d'un éventuel Fonds Air-Bois. En effet, les chauffages au bois représentent une source importante d'émissions de particules fines. 2060 personnes ont répondu à cette enquête, avec 535 équipements de chauffage au bois dans l'échantillon et une sur-représentation de personnes disposant d'un équipement de chauffage au bois. Cette enquête permet de faire le constat que :

- Après extrapolation, environ 8830 maisons du territoire disposeraient d'un appareil de chauffage au bois.
- Seuls 20% des répondants déclarent utiliser le chauffage au bois comme chauffage principal (soit environ 1780 équipements) ; les 80% restants l'utilisent comme appoint (5 562 équipements) ou agrément (1 485 équipements).
- Il y a 16% de poêles à granulés et 3% de chaudières à granulés, le reste étant du bois bûche.

Ces travaux seront poursuivis en 2024 pour déterminer s'il est nécessaire de mettre en place un dispositif financier d'accompagnement des habitants.

L'information pollinique sur le territoire

Pollin'air est un réseau participatif porté par ATMO Grand Est (Association agréée de surveillance de la qualité de l'air). Ce dispositif informe les personnes allergiques de l'arrivée des pollens, grâce aux observations de professionnels et d'amateurs, appelés « sentinelles ».

Ces observateurs sont formés par l'Association à reconnaître trois phases importantes dans le développement de 25 plantes à pollens allergisants : la floraison, le début et la fin de la pollinisation. Ils signalent et localisent la pollinisation de ces plantes grâce à une plateforme numérique et participent ainsi à alimenter la carte interactive des pollens pour aider les personnes allergiques. 38 sentinelles sont recensées sur le territoire de l'Eurométropole de Metz en 2022.



Dans le cadre de sa feuille de route « territoire intelligent », l'Eurométropole expérimente l'utilisation de trois capteurs de détection de pollens en temps réel jusque février 2024. Ces capteurs sont associés à l'application « LivePollen ». Gratuite, elle permet aux utilisateurs de recevoir des notifications personnalisées, de bénéficier de conseils de prévention et d'informations sur les espèces aux pollens allergisants et propose un journal pour garder une trace de ses réactions et de ses ressentis. Elle permet ainsi aux habitants de mener l'enquête (à quoi suis-je allergique) et alimenter les échanges avec leur allergologue.

Depuis 2022, ces trois capteurs sont installés :

- A l'école Jacques-Yves Cousteau de Woippy
- Au centre technique de Pouilly
- A la Maison de la Métropole à Metz

Education à l'environnement et au développement durable

L'Eurométropole de Metz a engagé une démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des habitants de l'Eurométropole dans l'objectif d'apporter une meilleure connaissance de l'environnement naturel et urbain et de favoriser les comportements éco-responsables.

Parmi les actions menées par l'Eurométropole pour tous les publics en 2023, il peut être signalé :

- Les actions de sensibilisation à l'environnement des enfants réalisées de juillet à octobre 2023 sur le site des étangs de Saint Rémy. Au total, 24 animations ont été organisées pour environ 570 enfants de 6 à 11 ans des écoles et centres aérés de Woippy et Maizières-lès-Metz. Ces derniers ont pu observer et découvrir la nature des étangs de manière ludique sous forme de jeu, avec les animateurs du Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine.
 - Quatre animations d'observation des insectes ont été proposées en juillet 2023 et ont permis de sensibiliser 75 enfants.
 - 20 animations d'observation des oiseaux ont été initiées à l'automne 2023 avec les classes CM1, CM2 et sixième et ont permis de sensibiliser 495 élèves



- La semaine de la Mobilité a été réalisée au mois de septembre avec des balades piétonnes et à vélo, la découverte des deux navettes fluviales électriques qui relient le centre-ville de Metz à Moulins-lès-Metz et l'organisation d'une bourse aux vélos, etc.
- Les Journées Européennes du Patrimoine ont été proposées au Mont Saint-Quentin les 16 et 17 septembre 2023. L'évènement a rencontré un franc succès avec plus de 330 visiteurs sur deux jours. À travers plus d'une vingtaine d'animations aux thèmes variés (histoire, gestion forestière, environnement, mythe, religion, sport), ce panel a attiré les habitués comme les promeneurs venus pour l'occasion (visites guidées, circuits balisés de promenade, stands, etc)
- Un chantier-nature en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine sur le plateau de Lorry-lès-Metz a eu lieu les 13 et 14 octobre 2023 afin de limiter la croissance et l'étalement des Pins noirs sur les pelouses calcaires. Lors de cet évènement, des bénévoles sont venus aider à ramasser ce qui avait été coupé et retirer les jeunes pousses de Pins noirs là où cela s'avérerait nécessaire.
- L'exposition « Les Forêt du Grand Est à l'épreuve du réchauffement climatique » a été organisée au Cloître des Récollets du 23 au 31 octobre 2023.
- L'exposition itinérante « Terre Terrain Territoire » a été organisée du 4 au 29 novembre 2023, sous l'impulsion du SCoTAM. Cette dernière permet de sensibiliser le grand public à différents enjeux autour de la thématique du sol.

Emploi et insertion par l'activité économique

Engagée en faveur de l'emploi et l'insertion par l'activité économique, l'Eurométropole a mis en place des clauses sociales dans ses marchés de travaux lui permettant de réaliser 177 000 heures d'insertion en 2022. L'Eurométropole demande par ailleurs aux bailleurs sociaux d'intégrer des clauses sociales en contrepartie des financements accordés ou des garanties d'emprunt accordées.

La signature du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain prévoit ainsi 120 000 heures d'insertion pour les opérations d'aménagement urbain des quartiers prioritaires sur l'Eurométropole.

En plus des clauses sociales dans ses marchés, plusieurs marchés réservés ont été formalisés :

- Un marché d'insertion par l'activité économique pour le nettoyage des locaux de l'Eurométropole a été attribué à Metz Pôle Service.
- Un marché réservé un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) avec un lot réservé pour l'entretien des espaces verts attribué à une entreprise adaptée de Ludres.

La filière « Economie Sociale et Solidaire » représente désormais une part croissante des emplois et de l'activité économique locale et représentait 15 400 emplois en 2020, soit 12% des emplois sur l'Eurométropole et 3 170 établissements.

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : LA CONSOMMATION, L'ECONOMIE RESPONSABLE ET LA TRANSITION SOLIDAIRE

Liens avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) :



Alimentation – consommation et achats responsables

Programme Alimentaire Territorial

En matière d'agriculture :

- L'Eurométropole s'est appuyée en 2021 sur l'AGURAM pour mener une étude de recensement des espaces agricoles publics sur l'ensemble de l'Eurométropole. Ce sont ainsi près de 40 hectares qui ont été identifiés et sur lesquels l'Eurométropole travaille afin de faciliter la reprise des exploitations des agriculteurs partant en retraite.
- Sur le Plateau de Frescaty, deux maraîchers ont occupé « l'espace-test agricole » pendant 3 ans. Le rôle joué par cet incubateur est une réussite : l'un va s'installer définitivement sur le Plateau de Frescaty sur 2,5 hectares en agriculture biologique, l'autre s'est installé sur un autre territoire.
- Un consortium d'acteurs (la brasserie la Tuilerie, la biscuiterie la Bascule, la cave à bières Les 3 MousseQuetaires, La conserverie locale, le Comptoir des Huiles ainsi que Phileol) a été installé dans un ancien hangar militaire du Plateau de Frescaty, avec le soutien financier de l'Eurométropole de Metz. La proximité de ce laboratoire de transformation alimentaire avec les maraîchers et les agriculteurs alentours devrait stimuler les coopérations.

En matière d'alimentation :

- L'Eurométropole accompagne les communes en matière de restauration scolaire avec l'appui de la Chambre d'agriculture pour la rédaction des marchés publics de fournitures de denrées alimentaires. Ce sont 5 communes qui ont d'ores et déjà été accompagnées.
- En partenariat avec Bio Grand Est et la Banque Alimentaire, l'Eurométropole participe également au financement de paniers de produits bio pour les publics précaires.
- Les marchés fermiers mensuels Place St Louis et les trois Drives fermiers, qui regroupent 25 producteurs, poursuivent leur fonctionnement.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

L'Eurométropole poursuit son programme de lutte contre le gaspillage alimentaire avec le projet « Zéro gaspi à la cantine ». 24 structures de restauration scolaire communale ont bénéficié du programme représentant 2500 enfants et 370 000 repas par an. Une baisse moyenne de 30 % du gaspillage alimentaire est mesuré dans les structures accompagnées.

L'Eurométropole travaille également au déploiement d'un plan d'actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire produit par les habitants à domicile. A ce titre des foyers « témoin » de Coin-lès-Cuvry ont participé à une expérimentation. Les résultats obtenus ont été positifs et permettront une sensibilisation plus large à partir de 2024.

Gestion des déchets

L'Eurométropole poursuit son objectif de baisse de la production des déchets sur son territoire. Ainsi en 2022, ce sont 513 kg de déchets ménagers (et assimilés) par habitant qui ont été collectés, soit une baisse de 10 % par rapport à 2010. L'Eurométropole s'est en effet mobilisée dans l'accompagnement avec 57 166 ménages et professionnels sensibilisés en 2022 par un ambassadeur du tri et de la prévention.

Enfin, en matière de biodéchets, 599 composteurs ont été distribués en 2022. Ce sont ainsi 7 837 composteurs qui ont été distribués au cours des 10 dernières années pour un taux d'équipement des maisons individuelles de l'ordre de 20 %. En matière de collectifs, 154 sites de compostage en pied d'immeuble et 7 sites de compostage de quartier ont été installés à fin 2022. Enfin, ce sont désormais 35 % des déchets collectés qui sont valorisés sous forme de matière (y compris valorisation organique).



Tri et prévention des déchets

Collecte Zéro-Gaspi en déchèterie

Depuis 2016, Emmaüs Peltre est présent devant quatre déchèteries de l'Eurométropole (Magny, Marly, Metz-Nord et Ars-sur-Moselle) d'avril à octobre pour récupérer les objets en bon état laissés par les habitants. En 2022, ce sont 14 tonnes d'objets qui ont été collectés grâce à 803 donateurs.

Filière de réemploi et recyclage des livres

Depuis 2017, une filière locale de réemploi et de recyclage existe également pour les livres. Elle a été mise en place grâce à un partenariat entre l'entreprise RecycLivres (pilote de la filière, revente des livres), l'Atelier des Talents (tri des livres), Elise (collecteur) et Emmaüs Peltre (revente des livres réemployables excédentaires). Grâce à des points de dépôts, les habitants peuvent ainsi y déposer leurs livres, quel que soit leur état. Depuis 2017, 29 319 livres ont été collectés dont 80 % ont été mis en vente donc réemployés.

Filière de réemploi et recyclage des textiles, linges de maison et chaussures (TLC)

Depuis 2013, l'Eurométropole de Metz est également partenaire du Collecteur Tri d'Union/Le Relais Lorraine pour développer le réemploi et le recyclage des textiles, linges de maison et chaussures. Soixante-six conteneurs sont désormais installés dans 32 communes et 14 en déchèteries. En 2022, ils ont permis de collecter 306 tonnes.

Economie circulaire et écologie industrielle et territoriale

Dans le cadre de sa démarche d'écologie industrielle et territoriale, l'Eurométropole a organisé des rencontres inter-entreprises en 2022 qui ont touché 48 entreprises et associations et ont permis d'identifier plus de 300 synergies potentielles entre elles. Le pôle de compétitivité Matériaux est intervenu ensuite pour apporter une expertise technique et développer des solutions innovantes en matière de recyclage des matières. Aujourd'hui il coordonne un groupe de travail pour développer une solution de recyclage des plastiques souples sur l'Eurométropole.

L'Eurométropole subventionne par ailleurs l'association « LE FILON », acteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en Moselle. Cette structure, qui anime une fabrique à initiatives, accompagne un groupe de travail qui étudie la possibilité de développer une activité de réemploi des cartons issus de l'activités des commerçants du centre-ville.



OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : LA BIODIVERSITE, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Liens avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) :



L'Eurométropole de Metz mène depuis plusieurs années une démarche globale d'aménagement de son territoire visant à restaurer, préserver et mettre en valeur ses espaces naturels.

Cet investissement se traduit notamment par son engagement dans plusieurs projets structurants :

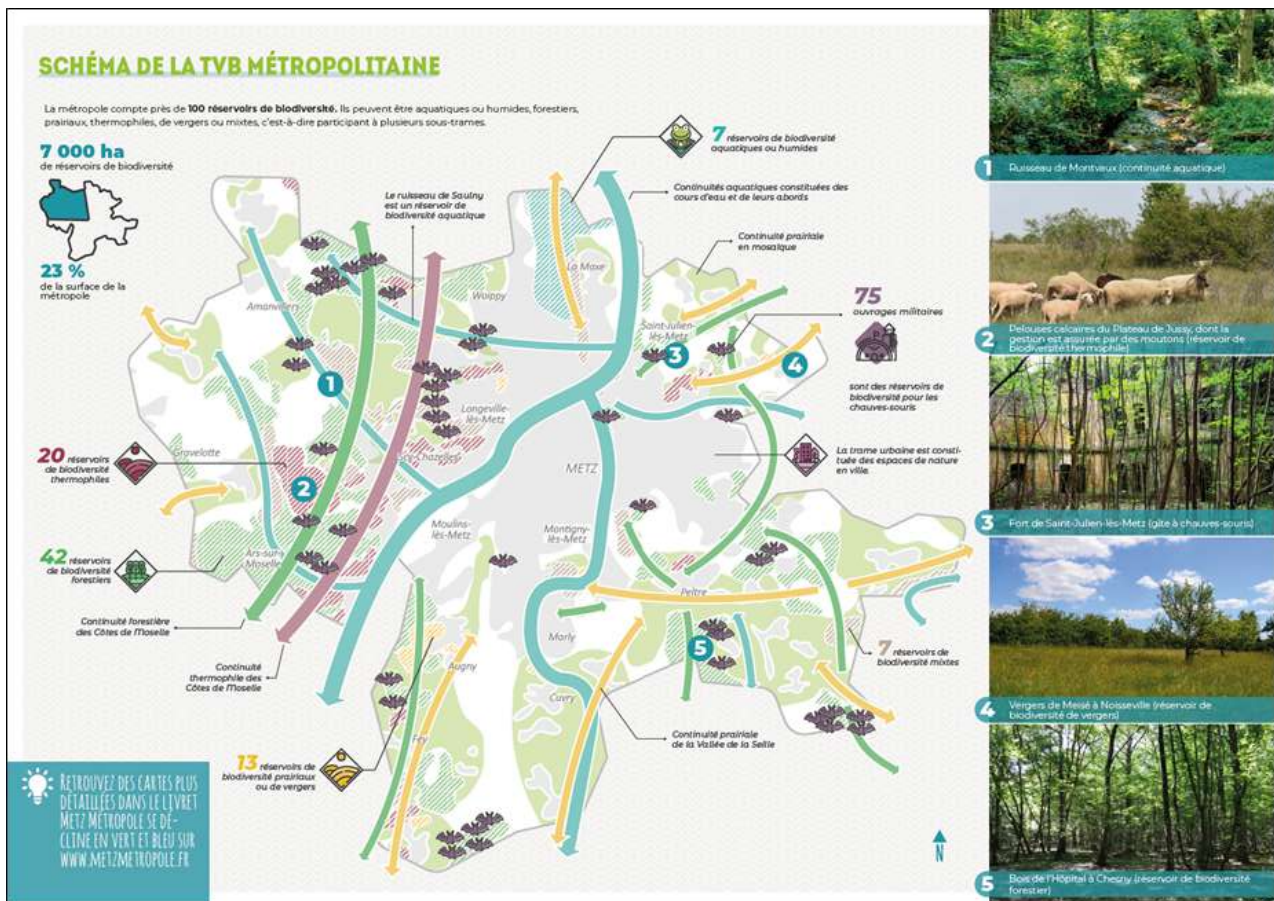
- L'animation du site Natura 2000 "Pelouses du pays messin"
- La définition d'une Trame Verte et Bleue (TVB) intercommunale
- La requalification des étangs de Saint-Rémy
- L'élaboration du Plan paysage des côtes de Moselle de l'Eurométropole de Metz
- L'aménagement et la préservation du Mont Saint-Quentin

Trame Verte et Bleue (TVB), Trame noire

La Trame Verte et Bleue constitue un outil d'aménagement durable du territoire qui contribue à enrayer la perte de biodiversité, à maintenir et restaurer ses capacités d'évolution et à préserver les services rendus par la nature, en prenant en compte les activités humaines.

Fin 2022, trois types d'aménagement ont été étudiés afin de réaliser des travaux de restauration des continuités écologiques et permettre un déplacement de la faune malgré les infrastructures de transport :

- La création d'une bande enherbée sur un ouvrage supérieur (pont), passant au-dessus de la N431 afin d'améliorer la capacité de la petite faune à traverser la deux fois deux voies
- L'aménagement d'une banquette en béton plein avec enrochement au niveau de la D955
- La création d'un écuoduc passant au-dessus de la M603 pour améliorer le déplacement et limiter le risque de collision lié à la circulation pour l'écureuil roux



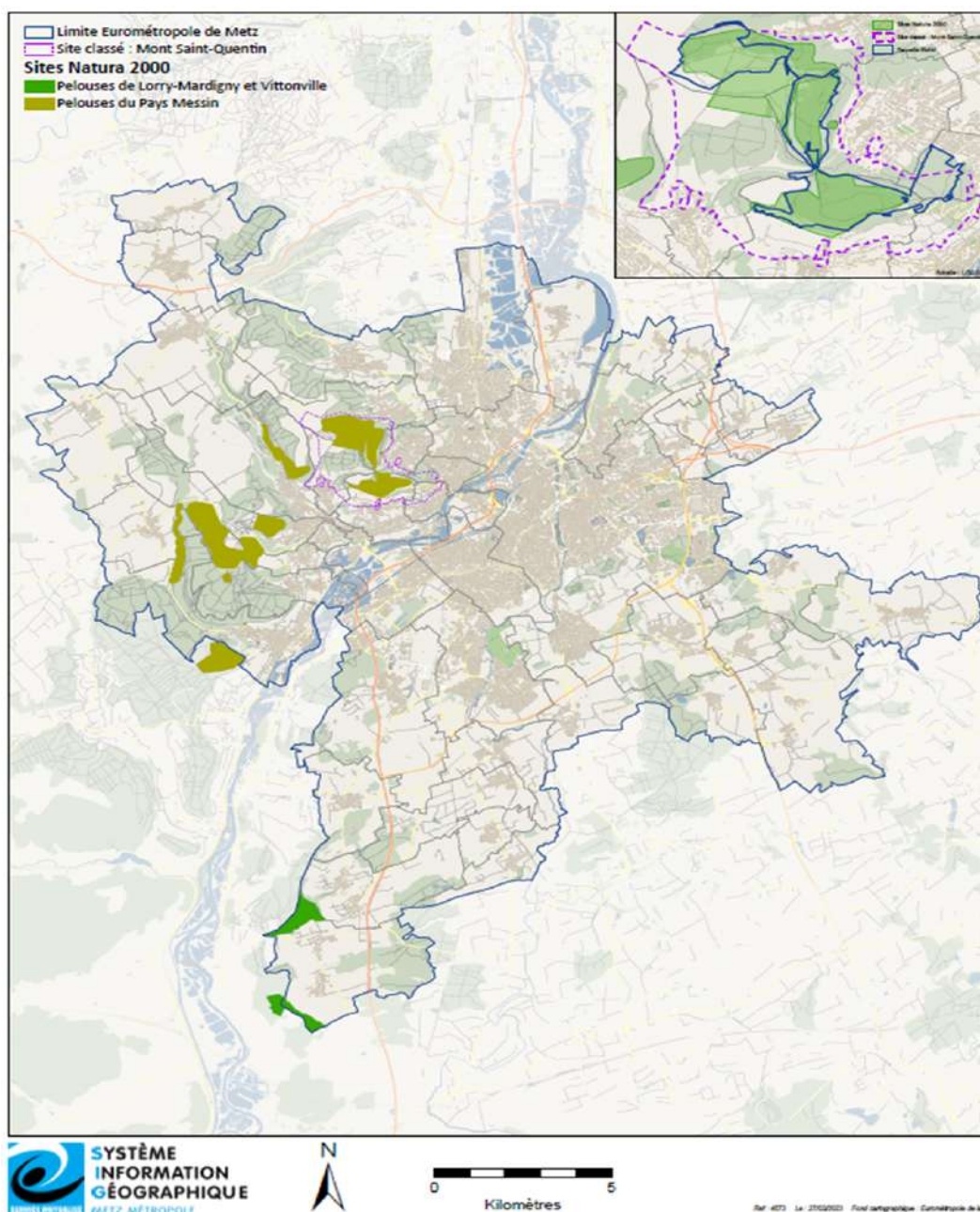
En 2023, dans le cadre de la déclinaison de la Trame Noire sur le territoire intercommunale, l'Eurométropole a poursuivi son accompagnement des communes volontaires à la mise en œuvre de l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit mais également à l'amélioration de la qualité de leur éclairage public de manière à réduire leur pollution lumineuse (accompagnement technique, conseils, présentations en conseil municipal et réunions publiques).

De plus, après un travail spécifiquement axé sur l'éclairage public en 2022 et 2023 ; le nouvel objectif amorcé fin 2023 consiste à travailler sur l'éclairage privé, notamment dans les Zones d'aménagement concerté (ZAC).

Nature en Ville

En 2022, plusieurs réunions ont eu lieu dans les communes afin de présenter la charte de l'arbre métropolitaine et les possibilités d'actions pour les communes, l'accompagnement proposé par l'Eurométropole de Metz et les outils existants ou à développer pour atteindre les objectifs fixés dans la charte de l'arbre et ses déclinaisons communales.

Actuellement, 11 communes ont signé la charte de l'arbre métropolitaine.



L'animation des sites Natura 2000 doit être assurée pour le compte de l'Etat par les collectivités territoriales. En janvier 2023 la commune de Lorry-Mardigny a rejoint le territoire de l'Eurométropole de Metz et deux sites Natura 2000 doivent désormais être animés par l'Eurométropole à savoir :

- Les Pelouses du Pays Messin,
- Les Pelouses de Lorry-Mardigny et Vittonville

Concernant l'animation du site Pelouses du Pays Messin, l'Eurométropole de Metz a renouvelé ses partenariats avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine et la CPEPESC Lorraine. Ces partenariats ont abouti à la mise en place d'actions tels que le suivi du pâturage sur le site Natura 2000, des animations sur les chauves-souris dans plusieurs communes, des comptages et inventaires...

L'Eurométropole a également mis en œuvre des actions de gestion en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Elle a, à ce titre, poursuivi la mise en place de pâturage ovin comme mode d'entretien doux des pelouses calcaires du site Natura 2000 et du site classé du Mont Saint-Quentin. Le troupeau a quitté le site Natura 2000 mi-novembre 2023.

Afin de valoriser les démarches agricoles respectueuses des enjeux écologiques de ce site (limitation de la fertilisation, des produits phytosanitaires, limitation du prélèvement d'herbe par pâturage etc.), l'Eurométropole a créé un Projet AgroEnvironnemental et Climatique (PAEC) dans lequel les agriculteurs pourront bénéficier d'une aide complémentaire dans le cadre de la Politique Agricole Commune.

gestion forestière durable

La forêt constitue un véritable poumon vert pour les habitants de la Métropole mais elle est aujourd'hui fragilisée par le changement climatique. Aussi, son mode de gestion doit évoluer.

L'Eurométropole de Metz est propriétaire de plus de 107 ha de forêts sur le Mont Saint-Quentin et souhaite s'assurer de son renouvellement et de son embellissement. Les enjeux écologiques et sociaux de la forêt (paysage, accueil du public, ressource en eau potable, patrimoine historique) sont primordiaux à côté des enjeux de production, qui sont secondaires.

La Forêt métropolitaine a été certifiée PEFC en 2023, écocertification qui atteste de la gestion durable de la forêt. Ainsi, afin de développer la biodiversité forestière et favoriser la diversité des espèces et habitats, une gestion particulière est menée avec par exemple :

- Le maintien de bois morts (sur pied et au sol)
- la conservation de gros bois
- la création d'un îlot de vieillissement (3,52 ha), c'est-à-dire une zone dans laquelle les arbres continuent de croître au-delà de leur âge d'exploitabilité

Une partie des produits forestiers (ceux qui seront difficilement valorisables) est abandonnée sur place pour encombrer le sous-bois et fixer un maximum de carbone en forêt.



Crédit photo : Luc BERTAU

Mont St-Quentin

Le Mont Saint-Quentin est un site classé depuis 1994 et fait partie des sites dont la conservation ou la préservation présente un intérêt au regard de ses richesses paysagères, patrimoniales, historiques et écologiques. Étendu sur plus de 700 ha l'Eurométropole de Metz est propriétaire de 211 ha correspondant aux emprises militaires.

Un chantier de mise en sécurité des ouvrages militaires a été amorcé en 2021 et s'est poursuivi sur 2022 et 2023. Le but de cette sécurisation est de permettre aux habitants de découvrir en toute liberté et en sécurité le groupe fortifié éponyme.

Depuis l'été 2021, des rondes de surveillance et d'alerte sur le site sont réalisées grâce à la brigade verte de Rangers et à des Sentinelles de l'association de protection du patrimoine architectural et naturel. L'équipe, toujours plus expérimentée et sensible aux enjeux du site, s'est étoffée. Le but est de veiller et sensibiliser aux bons usages du site et alerter les autorités compétentes en cas de manquement aux réglementations en vigueur.

L'éco-pâturage a été reconduit comme alternative à un entretien mécanique des espaces verts sur le groupe fortifié du Mont Saint-Quentin avec visite d'un troupeau en transhumance estival.

Enfin, la sécurisation des abords du site avec une campagne d'élagage de grande ampleur sur la route touristique et une réfection du revêtement de la route des carrières ont été réalisées en 2023.



Etangs de St Rémy

Le site des Etangs de Saint Rémy s'étend sur plus de 1 000 hectares et regroupe près de 100 plans d'eau de différentes tailles. Il occupe un positionnement stratégique et fait le trait d'union entre l'agglomération messine et la partie nord du Sillon mosellan. Il couvre 5 communes (Woippy, La Maxe, Maizières-lès-Metz, Hauconcourt et Argancy) et deux intercommunalités (Eurométropole de Metz et Rives de Moselle).

L'Eurométropole de Metz et Rives de Moselle ont souhaité mener conjointement un projet poursuivant trois objectifs :

- La valorisation écologique de cet espace naturel remarquable qui constitue une porte d'entrée de la Métropole
- Le développement d'une offre d'activités douces, adaptées à la qualité du lieu et à la forte présence de l'eau (randonnées, vélo, loisirs nautiques, pêche, etc.)
- L'organisation et l'aménagement de ses différents espaces, dont certains sont à forte valeur environnementale, afin de mieux mettre en valeur le site et d'en réguler le fonctionnement

Des inventaires faunistiques et floristique sur les 150 ha du périmètre des étangs ont débuté en juin 2023. Une enquête a été réalisée auprès des locataires des étangs, des propriétaires des parcelles environnantes, ainsi que des associations de loisirs de plein air (triathlon, randonnées, photographie naturaliste...) et ce, afin de sonder leurs pratiques, points de vue et attentes vis-à-vis du projet.

Protection de la ressource en eau

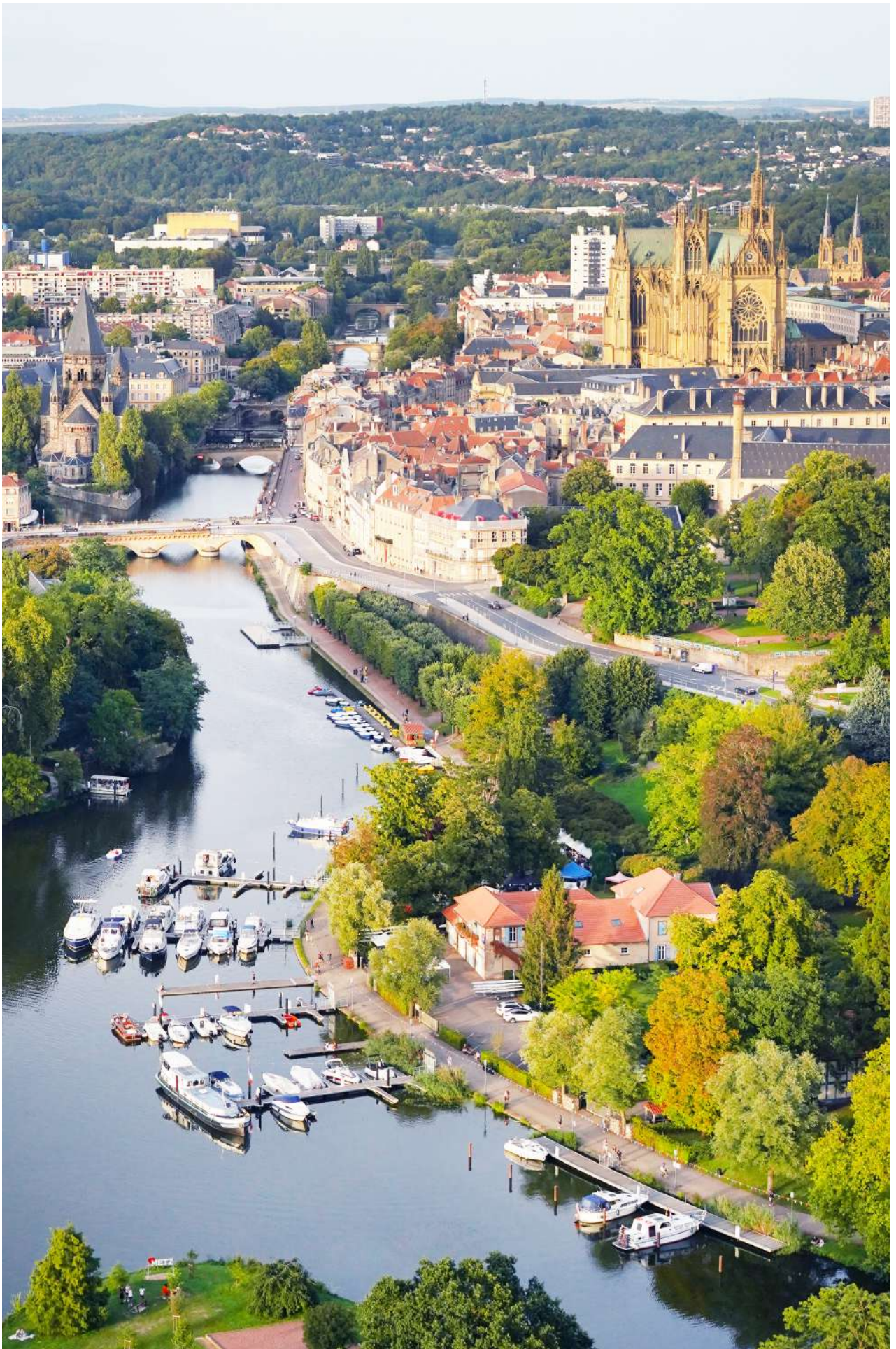
Depuis de nombreuses années, les particuliers et les industriels se mobilisent pour réduire leurs consommations d'eau ce qui entraîne également une baisse des charges liées à la collecte et au traitement des eaux usées. Entre 2020 et 2022 la consommation en litre par habitant par jour a baissé de 4% pour atteindre 150 litres, par habitant et par jour. Les exploitants des réseaux d'eau potable sur l'Eurométropole fournissent quant à eux des efforts en matière d'investissement pour maîtriser les pertes sur les réseaux d'eau potable (fuites d'eau, consommation non maîtrisée de l'eau, etc.). La consommation d'eau « brute » nécessaires par habitant pour sa consommation d'eau potable journalière a ainsi baissé de 1,3% entre 2020 et 2022 pour se situer à 207 litres d'eau brute par habitant et par jour..



Focus « solidarité internationale »

Contribuer au développement des régions du monde qui en ont besoin fait désormais partie des missions de l'Eurométropole. Depuis 2022, l'Eurométropole aide la région de Nouakchott, en Mauritanie, dans ses projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Les fonds versés ont permis à la capitale mauritanienne d'acquérir deux camions citernes et permettront le raccordement à l'eau potable. Les régies de l'Eurométropole de Metz - Régie de l'Eau et Haganis participent à cette opération.





EUROMÉTROPOLE DE METZ | SITE DES RECOLLETS

MAISON DE LA METROPOLE

1 place du Parlement de Metz

CS 30353

57011 Metz Cedex 1

T. 03 87 20 10 00

F. 03 57 88 32 68

eurometropolemetz.eu